



L'autorisation d'ouverture du tombeau

Par **jenny**, le **26/06/2011** à **16:33**

Bonjour, l'autorisation d' ouverture du tombeau est-il un acte qui nécessite l'unanimité des ayants droits ou un seul suffit à donner son accord.

Par **corimaa**, le **26/06/2011** à **17:27**

Oui, absolument, le maire ne donnera pas son accord pour l'exhumation s'il n'a pas l'autorisation de tous les ayants-droit

Par **mitacherie**, le **14/02/2013** à **11:00**

bonjour
je désirerais un modèle de lettre afin d'autoriser ma soeur, qui possède tous les papiers du tombeau de mes parents, à ouvrir le caveau pour y inhumer l'urne contenant les cendres de ma fille. Merci à vous